

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°4 du 28 janvier 2011**

**PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°9**

**ARRÊTÉ N° 197/DEF/DCSCA**

portant changement de dénomination du cercle mixte du 28e régiment de transmissions d'Issoire (Puy-de-Dôme).

*Du 18 janvier 2011*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation »*.

**ARRÊTÉ N° 197/DEF/DCSCA portant changement de dénomination du cercle mixte du 28<sup>e</sup> régiment de transmissions d'Issoire (Puy-de-Dôme).**

*Du 18 janvier 2011*

NOR D E F E 1 1 5 0 0 3 3 A

---

*Références :*

Code de la défense - Partie réglementaire, III.

Arrêté du 2 novembre 1982 (BOC, p. 4448. ; BOEM 135.1, 145.1, 620-0.2.1, 620-5.1.1, 707.1, 724.1.2) modifié.

Arrêté du 29 novembre 2010 (JO n° 283 du 7 décembre 2010, texte n° 6 ; signalé au BOC 2/2011. ; BOEM 110.3.1.5).

*Texte abrogé :*

Arrêté n° 235 du 7 avril 2003 (BOC, 2003, p. 3542. ; BOEM 707.2).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 135.2, 145.1, 724.1.2

*Référence de publication :* BOC N°4 du 28 janvier 2011, texte 9.

---

Le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 3412-5, R. 3412-6 et R. 3412-17 ;

Vu l'arrêté du 2 novembre 1982 modifié portant délégation de pouvoirs à certaines autorités militaires en matière d'organisation et de fonctionnement des cercles et des foyers dans les armées ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2010 portant création et organisation des bases de défense et fixant les attributions des commandants des bases de défense,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. Le cercle mixte du 28<sup>e</sup> régiment de transmissions d'Issoire (Puy-de-Dôme) prend la dénomination de « cercle de Bange de la base de défense de Clermont-Ferrand » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Art. 2. Le cercle de Bange de la base de défense de Clermont-Ferrand est un cercle mixte interarmées constitué à Issoire (Puy-de-Dôme) au sein du groupement de soutien de la base de défense de Clermont-Ferrand.

Art. 3. L'arrêté n° 235 du 7 avril 2003 portant dissolution du foyer du 28<sup>e</sup> régiment de transmissions à Issoire (Puy-de-Dôme) est abrogé.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de division,  
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Alain FERRAND.